

# Respectez les aménagements et les réglementations mentionnés sur les panneaux de site.



Si l'affichage indique des pratiques spécifiques réglementées par le gestionnaire, des réglementations à caractère plus général peuvent s'appliquer sur les sites. En dehors de l'accès au plage et la promenade à pied, pour toutes les autres activités, veuillez vous renseigner auprès des Communes ou de la CCPI pour connaître les réglementations en vigueur.



## Sécurité



La promenade sur les espaces naturels peut présenter des risques notamment en bordure de falaise. Veuillez rester sur les sentiers balisés. La responsabilité des promeneurs est engagée en cas d'accident résultant d'imprudence ou d'inattention de leur part.

# Aménagement de la côte de la dune de Porstévigé



Avant

« Grâce aux efforts de chacun, la nature reprend petit à petit ses droits. »



Après



Pour tout renseignement : **CCPI - Service Environment**  
 BP 78 - 29 290 Saint-Renan - Tél 02 98 54 39 36 - Fax 02 98 32 43 37  
 E-mail : environnement@ccpi.fr  
 Site internet www.pays-iroise.com

www.longitudouest.com - 02 98 04 79 03

# Respectons les milieux naturels

LES FICHES CONSEILS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'IROISE

- Brèles
- Le Conquet
- Guipronvel
- Île Molène
- Lampaul-Plouarzel
- Lampaul-Ploudalmézeau
- Landunvez
- Lanildut
- Lanrivouré
- Loc-Maria-Plouzané
- Milizac
- Plouarzel
- Ploudalmézeau
- Plougonvelin
- Ploumoguier
- Plourin
- Porspoder
- Saint-Renan
- Trébahu
- Tréouergat



**Les espaces naturels sont des milieux que nous devons préserver. En respectant les consignes suivantes, vous y contribuez.**



• **Je reste sur les sentiers pour préserver la végétation.**



**Au fur et à mesure, le piétinement entraîne la disparition de la végétation.**



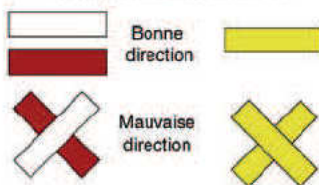
Le sol ainsi mis à nu est beaucoup plus sensible à l'érosion due au vent et à la pluie. En quelques années, la végétation puis la terre disparaissent et laissent la roche à nu. L'érosion est plus rapide sur une dune. (Milieu particulièrement fragile)



**Un certain nombre de sentier de petite et de grande randonnée est aménagé pour votre plaisir et pour vous guider.**

Le topoguide est disponible à la CCPI et dans les Offices de Tourisme

Balisage du GR 34 et PR



• **Je n'abandonne pas mes déchets** dans la nature. Des poubelles, points propres et déchèteries sont à ma disposition sur le territoire du Pays d'Iroise.



### Durées de dégradation

Mouchoir en papier	3 mois
Chewing-gum	5 ans
Sac en plastique	450 ans
Canette aluminium	400 à 500 ans
Bouteille en plastique	100 à 1 000 ans
Verre	4 000 ans



• **Je dépose mes déchets verts en déchèterie.**

Ce type de dépôt dans la nature peut être la source d'introduction d'espèces envahissantes qui vont entraîner l'appauvrissement de la flore locale.



• **J'utilise les aires de stationnements aménagées**  
Au fil du temps, les voitures entraînent la disparition de la végétation.



• **Je préserve la tranquillité de la faune** en restant sur les sentiers et en tenant mon chien en laisse.



• **Je ne cueille pas les fleurs,** elles sont peut être protégées et fanent souvent très vite une fois cueillies.



• **Tout prélèvement de sable sur la dune nuit au milieu naturel.**

